

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Le Café de la Musique	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/2	P – 3.06	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Alarme anti-Intrusion au Café de la Musique (P.C. Sûreté) :

- Le café de la Musique est équipé d'un système d'alarme anti-intrusion (radars volumétriques) avec un report au PC Sûreté de notre établissement.
- En cas d'alarme, l'opérateur ou le superviseur présent au P.C.S. devra immédiatement aviser l'un des responsables ci-dessous **par ordre de priorité** :
 - Mr Victor ROGIER : 06.17.19.34.51.
 - Mr Alexandre VIALA : 06.33.61.83.75.
 - Mr Didier DOUCET : 06.16.40.53.20.
 - Mme Tatiana HALIMI: 06.33.07.95.07.
- En parallèle, à cet appel, une levée de doute (binôme sûreté / sécurité incendie) sera effectuée sur le **périmètre extérieur** du Café de la Musique. Les informations ainsi collectées pourront être retransmises au responsable lors de votre appel téléphonique.
- En cas d'effraction avérée, faire appel aux forces de l'ordre.
- En heures ouvrées prévenir les responsables sécurité sûreté présent sur site
- En heures non ouvrées prévenir l'astreinte du service sécurité sûreté si nécessaire.
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Demande d'intervention – Interventions diverses** ».

2. Intervention au Café de la Musique :

- En cas d'événement important (incendie, dégât des eaux...), merci de bien vouloir contacter **par ordre de priorité** l'un des responsables suivants :
 - Mr Victor ROGIER : 06.17.19.34.51.
 - Mr Alexandre VIALA : 06.33.61.83.75.
 - Mr Didier DOUCET : 06.16.40.53.20.
 - Mme Tatiana HALIMI: 06.33.07.95.07.
- En heures ouvrées prévenir les responsables sécurité sûreté présent sur site
- En heures non ouvrées prévenir l'astreinte du service sécurité sûreté **si nécessaire**.
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Demande d'intervention – Interventions diverses** ».

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Le Café de la Musique	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 2/2	P – 3.06	Date de mise à jour : 14/03/2024

3. Report d'alarme du radar avec flash côté terrasse au Café de la Musique :

- Composition :
 - Un radar avec flash (= flash avec détecteur de mouvement) est situé à l'entrée principale du café de la Musique côté terrasse, pour détecter toute intrusion sur la terrasse.
 - Le flash clignote en cas d'intrusion.
 - Un report d'alarme de ce radar est situé au P.C.S.I. de la Cité de la Musique.
- Fonctionnement :
 - Le radar avec flash doit être actif dès lors qu'il n'y a plus de public et de personnel dans le café de la Musique. L'un des responsables vous préviendra lors de la fermeture du restaurant.
 - Le lendemain matin, lors de l'ouverture du restaurant ce radar devra être désactivé.
 - Mise en service : taper le code d'accès « **4321** », puis sur « **total** ».
 - Mise hors service : taper le code d'accès « **4321** ».

4. Procédure en cas de déclenchement de l'alarme du report du radar :

- Aviser le PC sûreté.
- Effectué une levée de doute (binôme sûreté ou sécurité incendie/sûreté).
- En cas d'intrusion constatée, faire évacuer la personne. En cas de non coopération de l'individu, **si nécessaire** aviser les forces de l'ordre ainsi que l'astreinte du service sécurité sûreté. Puis remettre en service le report du radar en tapant le code d'accès « **4321** », puis la touche « **RAZ** ».
- En cas d'alarme intempestives, remettre en service en tapant le code d'accès « **4321** », puis touche « **RAZ** ».
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Intervention en collaboration avec le P.C. sûreté** ».

5. Accès au Café de la Musique :

- En dehors des heures d'exploitation du Café de la Musique, les accès des entreprises extérieures ne sont effectués que sur **autorisation écrite** de l'un des responsables du Café de la Musique.
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Déverrouillage de porte** ».